



**SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°142 DU 26 09 2024

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2024

# Sommaire

## **DDETS /**

72-2024-09-20-00003 - SubdélégationDDETS72 (2 pages)

Page 3

DDETS

72-2024-09-20-00003

SubdélégationDDETS72



## **DÉCISION DDETS DU 20 SEPTEMBRE 2024**

portant subdélégation de signature du Directeur départemental  
de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe  
en matière d'actions d'inspection de la législation du travail

VU le code du travail, notamment les articles R.8122-2 et suivants,

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

VU l'arrêté du 5 février 2024 du Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et de la ministre du travail, de la santé et des solidarités portant nomination de Monsieur Jérôme GIUDICELLI sur l'emploi de Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire, à compter du 18 mars 2024,

VU l'arrêté de la Première ministre et du Ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 août 2023 portant nomination dans les directions départementales interministérielles et nommant M. Jean-Michel LOUYER, Directeur du travail, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe à compter du 18 septembre 2023,

VU la décision n°2024/DREETS/Pôle T/DDETS 72/13 du 18 mars 2024 portant délégation de signature à M. Jean-Michel LOUYER en sa qualité de Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des pouvoirs propres du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire en matière d'actions d'inspection de la législation du travail.

VU l'article 2 de la décision susvisée autorisant Monsieur Jean-Michel LOUYER à subdéléguer sa signature aux agents du corps de l'inspection du travail placés sous son autorité,

## **DÉCIDE**

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel LOUYER, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe, la délégation de signature conférée à M. Jean-Michel LOUYER au titre de de la décision n° 2024/DREETS/Pôle T/DDETS 72/13 du 18 mars 2024 est donnée à :

- Monsieur Mathieu CHEUTIN, Responsable d'unité de contrôle n°2, Directeur adjoint du travail,
- Monsieur Manuel LACAMPAGNE, Responsable d'unité de contrôle n°1, Inspecteur du travail,

Article 2 :

Pour l'exercice des délégations prévues à l'articles 1 de la présente décision, l'agent désigné fera précéder sa signature de la mention :

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,  
pour le Directeur régional et par délégation,  
pour le Directeur départemental de l'emploi,  
du travail et des solidarités de la Sarthe et par délégation,

Article 3 :

La décision du 18 juillet 2024 portant subdélégation de signature du Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe en matière d'actions d'inspection de la législation du travail est abrogée à compter du 20 septembre 2024.

Article 5 :

La présente décision prend effet à compter du 20 septembre 2024 et fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays-de-la-Loire et à celui de la préfecture du département de la Sarthe.

Fait à Le Mans, le 20 septembre 2024

Le Directeur départemental de l'emploi,  
du travail et des solidarités de la Sarthe

**SIGNÉ**

Jean-Michel LOUYER